

**Séance  
extraordinaire  
2025-05-12ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 12 mai 2025 à 20 h, M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas et Christine Talbot. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière.

Absence motivée : M<sup>me</sup> Chantal Côté

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Agri-Cultures Lemieux inc., route Collin;
5. Avis de motion, modification du règlement de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025;
6. Projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025;
7. Année optionnelle pour le déneigement de certains emplacements, de nos stationnements et certaines routes et chemins pour la saison 2025-2026;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1  
M. Jonathan Daigle, siège # 2  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4  
M<sup>me</sup> Christine Talbot, siège # 5

**Est absente :** M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2025-05-01ss1**

Adoption de  
l'ordre jour

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2025-05-02ss1**

Demande d'appui  
CPTAQ Agri-  
Cultures Lemieux  
inc.

**4. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), Agri-Cultures Lemieux inc., route Collin**

**CONSIDÉRANT QUE**

cette demande consiste à appuyer la demande de l'entreprise Agri-Cultures Lemieux inc. pour une inclusion en zone agricole de son érablière établie sur 6 lots, soit les lots 3 912 710, 3 912 711,

3 912 712, 3 912 713, 3 912 714 et  
3 769 470 situés sur la route Collin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acériculture occupe une place importante dans le secteur agricole de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inclusion demandée permettra à l'entreprise Agri-Cultures Lemieux inc. de bénéficier des programmes agricoles du MAPAQ pour poursuivre l'exploitation de la superficie visée à des fins acéricoles, favorisant ainsi le développement de l'entreprise et du secteur acéricole de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** bien que les lots visés ne soient pas contigus à la zone agricole actuelle, le potentiel acéricole du secteur et l'homogénéité de la communauté coïncide avec l'un des points considéré par la CPTAQ lors de l'analyse d'une demande d'inclusion en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'acériculture est un moteur économique important pour la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;

**CONSIDÉRANT QUE** cette inclusion ne nuira pas au développement des activités agricoles du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De recommander l'appui de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à la demande d'inclusion d'Agri-Cultures Lemieux inc. concernant les lots 3 912 710, 3 912 711, 3 912 712, 3 912 713, 3 912 714 et 3 769 470 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'autoriser l'inclusion de son érablière à la zone agricole permanente.

**Avis de motion  
règlement  
tarification biens,  
services et activités  
2025**

**5. Avis de motion, modification du règlement de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025**

#### **AVIS DE MOTION**

---

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-02 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025**

---

Je, soussigné, Jonathan Daigle, conseiller de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement sur la tarification pour le

financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025, modifiant le règlement 2025-02.

**2025-05-03ss1**

Dépôt projet de règlement  
tarifications 2025  
modifications

**6. Projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE**

l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux Municipalités de prévoir par règlement que les coûts de la fourniture de ses biens, services ou activités soient fixés au moyen d'une tarification;

**ATTENDU QU'**

un avis de motion de ce règlement a été donné le 5 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé;

**ATTENDU QUE**

le préambule fait partie intégrante du règlement.

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter le dépôt du projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités pour l'année 2025. Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 12<sup>e</sup> jour de mai 2025.

Sophie Boucher  
Directrice générale

Jocelyne Caron  
Maire

**2025-05-04ss1**

Année optionnelle  
2025-2026  
dénégement de  
certains  
emplacements

**7. Année optionnelle pour le déneigement de certains emplacements, de nos stationnements et certaines routes et chemins pour la saison 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE**

l'octroi des contrats de déneigement pour les divers emplacements (stationnements, certaines rues, etc.) s'est fait pour une période de 3 ans (contrat initial de deux ans pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 avec une année optionnelle pour la saison 2025-2026) et pour la saison 2024-2025 pour l'emplacement 3;

**CONSIDÉRANT**

les résolutions 2023-11-10 et 2023-12-16 qui confirment l'octroi de ces contrats;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace veut se prévaloir de certaines années optionnelles aux conditions prévues aux devis et aux soumissions déposées;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace accepte l'année optionnelle (saison 2025-2026) pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la municipalité, et que soit accordé aux personnes ou compagnies suivantes les contrats indiqués ci-dessous :

L'emplacement numéro 2, soit le stationnement de l'ancien presbytère à *M. Marc Gagnon* pour un montant de 3 104,33 \$ plus taxes.

L'emplacement numéro 4, soit les routes des Cascades, Vaillants et le chemin menant au réservoir (242, chemin des Érables Ouest) à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 8 048,25 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 5, soit la route Collin et le chemin du Lac-à-Paul à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 18 396,00 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 6, soit la route du Lac-à-Fanny à *Verger Gaudreau* pour un montant de 9 277,92 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 7, soit le chemin Sainte-Croix à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un montant de 6 323,63 \$ taxes incluses.

L'emplacement numéro 7, soit le 5<sup>e</sup> Rang à *Agri-Cultures Lemieux inc.* pour un prix à l'heure de 172,46 \$ taxes incluses.

Le Conseil ne désire pas prendre l'année optionnelle pour l'emplacement numéro 1, soit le stationnement du Centre culturel et du bureau municipal. Un nouvel appel d'offres ou demande de prix sur invitation pour la saison 2025-2026 sera fait auprès des soumissionnaires sélectionnés en caucus.

Pour l'emplacement numéro 3, (stationnement du garage municipal, du gym Station Cardio, du chemin d'accès du 824 et 846, route du Souvenir et le stationnement de la caserne de pompiers au 135, chemin Vincelotte), nous retournerons aussi en soumission pour la saison 2025-2026 puisque le contrat antérieur était uniquement pour une saison. Un nouvel appel d'offres ou demande de prix sur invitation sera fait auprès des soumissionnaires sélectionnés en caucus.

Période de questions

### 8. Période de questions

Personne n'est présent dans la salle, donc, il n'y a pas de question.

2025-05-05ss1

### 9. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 05.

Sophie Boucher  
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron  
Maire